**CCP 3 - Compétence 10**

**Définir avec les parents le cadre de l’intervention auprès des enfants.**

1. L’essentiel à retenir.
2. Premiers rendez-vous, premier contact.
3. Au départ des parents la journée commence
4. L’ADVF gère le retour des parents
5. Des contextes professionnels.
6. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents d’une même famille
7. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents et de familles différentes
8. L’ADVF rencontre des contextes variés
9. Des techniques professionnelles.
10. Communiquer avec les parents : agir avec tact
11. Respecter les consignes éducatives des parents
12. Rappel des règles d’une bonne communication
13. Organiser l’intervention avec un ou plusieurs enfants.
14. L’ADVF tient compte des besoins en fonction de l’âge des enfants
15. L’ADVF tient compte des rythmes différents suivant l’âge et l’individu
16. L’ADVF s’occupe d’enfants d’âges différents

1. **L’essentiel à retenir**
2. Premier rendez-vous, premier contact :

L’ADVF qui se présente pour la première fois, chez un particulier pour garder un ou des enfants, a préparé une liste de questions à l’intention des parents pour ne rien laisser au hasard. La première impression est essentielle. L’ADVF laisse ses propres soucis à la porte du domicile des parents et se présente aux parents, le plus souvent à la maman.

**L’ADVF rassure le parent inquiet qui peut se sentir coupable de laisser son enfant.**

Elle parle de sa formation et de son expérience professionnelle, de sa manière de réagir lorsque l’enfant est triste ou qu’il pleure. Elle raconte comment elle va organiser sa journée, etc…

**L’ADVF vérifie que le cadre de l’intervention correspond bien à la fiche établie en amont.**

* Combien y a-t-il d’enfants à garder ?, quel âge ont-ils ?, vont-ils à l’école ?, faut-il les accompagner ?, d’autres activités sont-elles prévues ? etc...
* Quels sont les horaires ? (quelle flexibilité en cas de débordement des horaires ? quelles solutions en cas de force majeure ?)
* Les tâches sont-elles uniquement liées à la garde d’enfant ou y a-t-il aussi des tâches ménagères ?
* Quelles sont les personnes à prévenir en cas d’incidents ou d’accidents ? Où sont les numéros de téléphone ?
* Existe-t-il un cahier de liaison ?, faut-il en instaurer un ?

Elle prévoit un laps de temps à consacrer au départ et au retour des parents.

**L’ADVF se renseigne, elle incite les parents à parler en utilisant les techniques de communication : questions ouvertes, reformulation, écoute active.**

* L’enfant est-il informé du nouveau mode de garde ?
* Qu’attendent les parents de l’ADVF, quelles sont les choses importantes à leurs yeux ?
* Comment est organisée leur vie de famille ? Horaires des repas, alimentation, sieste, sortie, ‘y a-t-il un parc à proximité ?), vêtements de sortie ou de change, etc…
* Elle demande à voir les pièces à vivre, la chambre de l’enfant, questionne sur les possibilités de danger, fenêtres, prises de courant, produits d’entretien, animaux domestiques, jouets, etc…

**L’ADVF s’informe des habitudes d’endormissement de l’enfant.**

Par exemple, quels sont ses rituels au moment du coucher ? L’enfant n’osera peut-être pas demander seul. Va-t-il aux toilettes avant de se coucher ? A-t-il un doudou ? Apprécie-t-il un biberon ou un verre d’eau sur la table ? La porte de la chambre doit-elle restée entrebâillée ? Lui faut-il une petite lumière dans le couloir ? Etc…

**L’ADVF explique son rôle aux enfants.**

L’ADVF est là pour prendre soin des enfants en l’absence des parents. Elle va essayer de garder les mêmes habitudes, les mêmes principes, les mêmes règles que les parents. « Vous êtes chez vous, je remplace vos parents pendant leur absence mais les habitudes de vie restent les mêmes ». (Heure de repas ou du coucher par exemple). Elle incite les enfants à l’aider dans son rôle et sa mission : « Vous me montrerez où sont les affaires et vous me direz ce que vos parents permettent et interdisent ». Surtout, elle ne prend pas la place des parents.

* Comment recueillir les informations utiles auprès des parents :

|  |  |
| --- | --- |
| Sujets à aborder | Exemples d’informations à recueillir |
| La santé de l’enfant | * Le régime alimentaire ; * Les allergies ; * L’état de l’enfant au moment du relais ; * Les maladies éventuelles… |
| L’alimentation | * Le rythme des biberons ; * La composition des biberons ; * Le type de repas ; * Le type de goûter à prévoir ; * Les collations éventuelles ; * Les rites alimentaires… |
| Le sommeil | * Les horaires et la durée habituelle ; * Les rites et les rythmes ; * La présence de doudou(s) ; * La position du coucher… |
| Les activités et jeux préférés | * Les types de jeu ou de jouet ; * Les interdits éventuels ; * Le rangement des jeux et jouets… |
| La sécurité | * Les numéros de téléphone ; * La personne à prévenir en cas d’urgence ; * Les visites extérieures ; * Les zones sensibles au domicile ; * Les zones à sécuriser (escalier…). |

**L’ADVF prépare le départ des parents.**

Suivant l’âge de l’enfant, le moment du départ est plus ou moins délicat. La séparation avec l’enfant à partir de 8 à 10 mois peut être particulièrement délicate car le bébé comprend que lui et sa mère ne forme pas une seule et même personne, mais bien deux êtres séparés. Il découvre alors la peur de la perdre dès qu’il la quitte des yeux. D’où les drames à chaque séparation même si celle-ci ne dure que quelques minutes ou quelques heures, car un tout-petit n’a évidemment pas de repère dans le temps.

Passé ce cap, qui dure plus ou moins longtemps selon les enfants, la séparation est plus facile en prenant soin d’adapter les modalités de cette séparation son âge et à sa sensibilité, sachant que plus un enfant est jeune, plus le temps est long pour lui. Le départ est préparé par les adultes. Parents et ADVF mettent en place un rituel de départ en prenant soin de tenir compte de l’émotion de l’enfant (et de l’émotion du parent) :

* Il est nécessaire de réserver un temps (pas de précipitations) pour le départ mais il ne faut pas non plus éterniser les adieux ;
* Empêcher le départ en catimini qui cache plus un désarroi du parent que son indifférence ;
* Le parent dit au revoir et l’ADVF accompagne le départ une fois que le parent a tourné les talons ;
* On regarde le parent s’éloigner par la fenêtre, l’enfant envoie un baiser, fait un signe de la main ;
* L’ADVF justifie le départ, elle réconforte l’enfant inquiet : « Maman va à son travail ».

Elle oriente l’attention de l’enfant vers d’autres intérêts : « nous aussi, nous avons pleins de choses à faire » et passe tout de suite à l’action, en proposant une activité de jeu ou une activité ménagère.

Le petit enfant est plus perturbé par le changement d’atmosphère créé par le départ de son parent, tandis que l’enfant plus âgé est sensible à l’absence de la personne elle-même (Peur qu’elle ne revienne pas). Il est plus que souhaitable que les parents et l’enfant se préparent à la séparation. Les parents se demandent si leur enfant ne va pas être perturbé par tous ces changements ; nouveau rythme guidé par les horaires de travail, une autre personne pour s’occuper de lui, etc…

ATTENTION :

Avant d’instaurer des journées complètes de garde, il est bon d’organiser quelques rencontres qui constituent ce que l’on appelle une adaptation. Le mieux est que ces prises de contact se fassent en présence des parents de manière progressive : Une heure, puis un peu plus.

1. Au départ des parents, la journée commence :

**L’ADVF prend soin de respecter le rythme de l’enfant suivant son âge.**

Elle respecte les horaires des moments clés de la journée : petit-déjeuner, sieste du matin, repas, sieste de l’après-midi, goûter. Plus l’enfant est jeune plus l’ADVF passe du temps au pouponnage.

**L’ADVF communique avec l’enfant tout au long de son activité.**

Elle explique tout ce qu’elle va faire, et même lorsqu’elle effectue d’autres tâches, elle reste attentive à l’activité de l’enfant et maintient le contact. L’ADVF contribue, suivant les souhaits des parents, à faire l’éducation des enfants. Elle a un rôle complémentaire à celui des parents, mais ne les remplace pas.

ATTENTION :

Les principes éducatifs des parents peuvent très bien ne pas être en adéquation avec ceux de l’ADVF qui devra pourtant s’adapter et respecter les consignes parentales.

Dans sa mission d’intervention l’ADVF doit prendre en compte le cadre familial :

* **Les consignes éducatives des parents :**

« Je veux que… », « Il faut que… », « Pas de… »

L’ADVF les respecte strictement (Heure du coucher, mettre le bonnet pour sortir en hiver, pas de télévision après l’école, etc…).

* **Les Habitudes de la maison :**

« Chez nous, on prend la douche après le repas du soir ».

L’ADVF les respecte en général, mais peut les adapter selon le contexte. Pour le bien-être et le confort de l’enfant ou celui des parents.

* **Les priorités liées au contexte :**

« Ce soir, c’est moi qui t’aiderai à manger car tes parents vont rentrer tard ».

L’ADVF prend des initiatives en fonction des événements survenant pendant son intervention, pour le bien-être et la sécurité de l’enfant et celui des parents.

1. L’ADVF gère le retour des parents :

Accorder une importance aux retrouvailles avec les parents, faire du retour un petit moment de fête, est une manière de terminer agréablement et pour tous (Enfant, parents, ADVF) l’intervention. Pour bien gérer le retour des parents :

* Prévenir l’enfant qu’il va être l’heure ; il faut par exemple, avoir rangé les jouets, avoir mis le couvert… ;
* Prévoir une surprise, par exemple, faire un dessin ou cueillir des fleurs…

Exemples concrets :

Cinq minutes avant l’arrivée, on va surveiller par la fenêtre, l’arrivée du bus ou de la voiture.

Si le temps le permet, il est même possible de sortir et d’aller au-devant du parent en se rendant à l’arrêt du bus par exemple.

1. **Des contextes professionnels**
2. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents d’une même famille :

**Tenir compte des différences d’âge.**

A chaque âge correspond un stade de développement différent. Les rythmes de vie sont différents (à l’âge de 2 ans les enfants ont besoin de plus de sommeil qu’à 6 ans). Les activités et les jeux sont différents.

**Tenir compte de l’entente dans la fratrie.**

Les disputes peuvent être nombreuses et pénibles pour la personne chargée de la garde, il faut, dans un premier temps, temporiser et à la longue, essayer de consolider les liens entre frères et sœurs et imposer l’autorité de l’adulte.

**Tenir compte des consignes éducatives des parents.**

Elles doivent rester les mêmes pour tous les enfants (« On ne met pas les pieds sur le canapé » par exemple).

1. L’ADVF accompagne plusieurs enfants d’âges différents et de familles différentes :

**Les fratries :** Comment dans le paragraphe précédent, l’ADVF doit tenir compte de la différence d’âge et donc de la différence de développement de chacun des enfants, pareillement pour l’entente ou la mésentente entre les enfants, et des disputes qui s’en suivront.

**Enfants de différentes familles :** En ce qui concerne les consignes éducatives, le travail est délicat car les enfants issus de familles différentes ont des permissions et des interdictions différentes venant de leurs propres parents (Avec ses parents, Martin a le droit de boire du soda, mais les parents de Romain le lui interdisent).

En accord avec tous les parents, l’ADVF **adopte une conduite médiane**. Elle doit mettre en place des consignes qui conviennent aux deux familles et qui temporisent les événements. Une discussion doit avoir lieu en amont de la première intervention entre les parents des deux familles et l’ADVF. Les parents doivent accepter leurs différences de points de vue éducatifs et doivent accepter que l’ADVF présente ses propres règles aux enfants afin que ceux-ci, en sa présence, bénéficient des mêmes règles éducatives.

Lorsque deux familles s’associent pour faire garder leurs enfants, il est quand même permis de penser que ces familles ont en commun des valeurs, des principes éducatifs ou du moins qu’elles se connaissent suffisamment pour accepter leurs différences.

Le choix du domicile de garde a aussi une grande importance : Chez les Dupond, on a le droit de sauter sur le canapé, chez les Dubois, c’est interdit. L’ADVF et les enfants se plient aux consignes et aux habitudes qui règlent la vie au domicile où s’effectue la garde. Quand le domicile de garde est lui aussi partagé, les consignes évoluent.

Pour une intervention harmonieuse, L’ADVF a besoin de mettre en place des limites et des garde-fous qu’elle explique suivant l’âge des enfants de manière très simple ou plus argumentée, mais surtout qu’elle fait respecter.

1. L’ADVF rencontre des contextes variés :

***Définitions :***

* **L’autorité parentale :** Ensemble de droits et de devoirs dont disposent les parents pour l’intérêt de l’enfant et pour le protéger dans sa santé, sa sécurité et sa moralité. Concrètement pour l’ADVF, cela signifie qu’elle doit veiller sur l’enfant confié en respectant les directives des parents sur son éducation et sa santé (L’accord écrit des parents est d’ailleurs obligatoire avant toute intervention chirurgicale).
* **La filiation :** ou comment est-on reconnu « parent » par la loi ?
* Filiation légitime (dans le mariage).
* Filiation naturelle (hors mariage), il faut alors « reconnaitre » l’enfant.
* Filiation par adoption.
* **L’exercice de l’autorité parentale :** Elle est exercée conjointement par les deux parents dans la filiation légitime et dans l’adoption (sauf décision contraire du juge aux affaires familiales). Elle est exercée conjointement sur l’enfant naturel si les deux parents ont reconnu l’enfant avant qu’il n’ait atteint l’âge d’un an ou sur déclaration du juge (pour les autres cas, c’est la mère qui exerce l’autorité parentale). En dehors de la famille traditionnelle (père, mère, enfants) plusieurs types de familles existent :
* Familles monoparentales où l’enfant vit la plupart du temps chez un seul de ses parents qui en a légalement la garde voire l’autorité parentale ;
* Parents séparés à garde alternée où l’enfant vit deux semaines chez l’un puis deux semaines chez l’autre ;
* Familles recomposées où l’enfant vit avec un seul de ses parents, son nouveau conjoint et les enfants de son conjoint, auxquels il faut ajouter les enfants du couple reconstitué.

L’ADVF va créer l’harmonie par rapport aux parents, en se présentant comme élément neutre, ni parent des uns, ni parent des autres. En règle générale, l’ADVF doit se renseigner auprès des adultes afin de savoir qui donne des consignes pour l’enfant, qui a l’autorité sur le domicile, qui s’occupe du linge de l’enfant, etc…

**Des contextes culturels variés :** La famille peut avoir une origine culturelle différente de celle de l’ADVF, avec des règles et des habitudes qui peuvent l’étonner. Les principes religieux peuvent marquer la vie de tous les jours dans certaines familles.

**Modes de vie variés :** Les moyens financiers peuvent être très variés d’une famille à l’autre et impliquer des façons de vivre et un rapport aux objets différents (beaucoup de jouets, de sorties, de vacances, ou pas).

1. **Des techniques professionnelles**
2. Communiquer avec les parents : agir avec tact.

En fin d’intervention, l’ADVF complétera **le cahier de transmission**. Elle doit prendre soin de noter les éléments importants de la journée (l’alimentation, le sommeil, l’élimination, les incidents, les maladies, le comportement). Au retour des parents, elle complétera, à l’oral par exemple, en expliquant les activités d’éveil réalisées au cours de la journée.

Elle pense à montrer qu’elle respecte les souhaits et les habitudes des parents : « Vous ne vouliez pas qu’il sorte à cause de la pluie, nous ne sommes pas sortis » ou « vous souhaitiez qu’il sorte par tous les temps, nous sommes sortis malgré la pluie ».

1. Respecter les consignes éducatives des parents :

Agir avec tact, c’est aussi laisser les parents découvrir par eux-mêmes les progrès de l’enfant : « Je crois bien qu’il est prêt pour ses premiers pas ! ».

**Comment transmettre ?**

* Eviter d’insister sur les événements négatifs mais ne pas cacher les choses importantes.
* Respecter les priorités, du plus au moins urgent.
* Dégager le positif d’une journée.
* Décrire les faits en quelques mots précis.
* Prendre en compte la parole et les réactions des parents.
* Eviter de porter un jugement de valeur.

1. Rappel des règles d’une bonne communication :

Une bonne communication c’est :

* Une écoute active avec Empathie, Reformulation et Questionnement ouvert.
* Une concordance entre le langage verbal et non verbal avec Congruence et Authenticité.

1. **Organiser l’intervention avec un ou plusieurs enfants**
2. L’ADVF tient compte des besoins en fonction de l’âge des enfants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Besoins | Jusqu’à 6 ou 7 ans | De 7 à 12, 13 ans | A la puberté |
| Bien-être et confort | * 4 repas complets ; * 10, 12 heures de sommeil ; * Alternance de temps calme et de temps dynamique. | * 3 repas complets ; * 9, 10 heures de sommeil, * Pas d’exercice de force qui puisse contrarier la croissance. | * 3 repas complets ; * 8 heures de sommeil ; * Fatigabilité due aux transformations. |
| Apprentissages et activités | * Faciliter le libre apprentissage et laisser faire seul (patienter, prendre le temps pour qu’il fasse des essais) ; * Varier les activités. | * L’inciter à faire seul ; * L’erreur n’est pas sanctionnée mais sert à apprendre ; * Favoriser les sports collectifs ; * Laisser du temps pour explorer, se poser des questions, chercher des réponses. | * Encourager les projets personnels ; * Danger de la compétition qui peut aboutir à l’échec au lieu de l’affirmation de soi. |
| Affection et sécurité | * Nécessité d’une ambiance calme et d’un climat compréhensif. | * Favoriser la fréquentation d’autres enfants du même âge ; * Besoin de câlins, de son doudou, d’écouter des histoires ; * Approuver et féliciter souvent. | * Ne pas forcer, heurter, car c’est l’âge de l’anxiété, de l’irritation, de l’impatience ; * Donner des responsabilités ; * Etre attentif et être le confident ; * Parler de tout. |

1. L’ADVF tient compte des rythmes différents suivant l’âge et l’individu :

Notre vie est régulée selon plusieurs rythmes, dont les principaux sont le rythme biologique, personnel et social.

**Le rythme biologique**, c’est celui qui dit à notre corps quand il a besoin de se nourrir, quand il a besoin de bouger, se reposer ou de dormir. Chaque enfant a son propre rythme, l’un a des dents à 6mois, l’autre à 7 ou 8, la puberté commence chez l’un à 10 ans et chez l’autre à 15 ans.

**Le rythme personnel** est très variable suivant les individus et dépend des capacités de chacun. Nous sommes plus ou moins rapides pour exécuter une tâche, nous sommes plus « du matin » ou plus « du soir ». Naturellement, l’enfant aussi à son rythme, il a peut-être besoin de plus de temps pour se réveiller de sa sieste ou pour manger, il va apprendre à marcher à 9 mois ou à 15 mois.

**Le rythme social,** c’est le rythme imposé. Respecter des horaires pour déjeuner ou diner, ou les horaires de l’école, ou encore des activités extrascolaires… Afin de vivre en harmonie avec les autres, le rythme biologique et le rythme personnel de tout individu vont se calquer sur son rythme social.

**Le bon équilibre physique et psychique du très jeune enfant nécessite le respect du rythme biologique et du rythme personnel.** C’est en suivant ses rythmes que l’enfant se développe et s’épanouit. Au fil des années, tout un travail de maturation s’effectue naturellement sans effort apparent. Pour favoriser son épanouissement, l’ADVF sera attentive à l’écoute et respectera autant que possible les rythmes de l’enfant. Plus tard, avec les parents, l’ADVF va aider l’enfant à **s’adapter progressivement au temps social.**

**Les moments où les rythmes de l’enfant sont perturbés :**

* Périodes et retour de vacances ;
* Déménagement ;
* Naissance d’un frère ou d’une sœur ;
* Séparation des parents (tout problème familiale).

Mais aussi :

* Les changements d’heure (heure d’été ou d’hiver) : Eviter les perturbations par une adaptation progressive ;
* Les changements dans l’alimentation : Le sevrage (passage de l’alimentation lactée à une alimentation diversifiée) ;
* La puberté où les hormones transforment l’adolescent ;
* Les maladies, les accidents etc.

Certains parents sont convaincus que le jeune enfant doit suivre son propre rythme pour le sommeil, l’alimentation et les activités de la journée. D’autres parents demandent que très rapidement l’enfant se plie au rythme qu’ils ont défini pour lui. (Par exemple, une maman va demander à l’ADVF de réveiller le bébé afin qu’il prenne sa tétée toujours à heure fixe). Il n’est jamais bon de perturber un enfant pendant son sommeil, et la professionnelle doit tenter de l’expliquer aux parents, mais elle ne doit pas enfreindre le mode éducatif.

1. L’ADVF s’occupe d’enfants d’âges différents :

L’ADVF devra faire preuve d’une bonne organisation pour concilier les activités des plus jeunes avec celles des plus grands sans pour autant séparer totalement les uns des autres.

Pour permettre à 2 enfants d’âges très différents (5 à 10 ans par exemple) de jouer ensemble à un jeu de société, il est préférable que l’ADVF intervienne et prenne part au jeu en s’associant au plus jeune afin qu’il devienne un partenaire digne du plus grand. L’ADVF s’efforce d’équilibrer le jeu en n’apportant que le soutien nécessaire pour égaliser les forces des joueurs. Les activités ménagères sont aussi l’occasion d’activités communes où chacun remplit sa mission : l’aîné met les assiettes pour le repas, tandis que le cadet met les serviettes de table.

Le rythme des petits étant différent de celui des grands, l’ADVF trouve les occasions de s’occuper plus particulièrement de l’aîné ou du cadet des enfants. Le moment de la sieste du plus jeune est l’occasion de s’occuper plus particulièrement de l’aîné. L’ADVF va pouvoir lui proposer en toute tranquillité des jeux de son âge, inaccessibles au plus petit : maquettes, jeux de construction avec des petites pièces, perles, dessin, etc. Alors que l’aîné est installé pour son travail scolaire, l’ADVF peut consacrer du temps au plus jeune en lui proposant des activités adaptées : raconter une histoire, regarder un livre d’images.

La mise en place de rites permet aussi à chacun de s’adonner à son activité dans le respect de celle de l’autre. La sieste (qui demande une maison calme) de l’un oblige l’autre à jouer tranquillement, pareillement pour le moment du travail scolaire.

1. Les activités des enfants se déroulent à l’intérieur comme à l’extérieur :

L’ADVF propose, en fonction du temps et de la température extérieure, des sorties et des activités adaptées. Il faut choisir le bon moment pour sortir lorsque les enfants sont excités ou énervés et qu’ils ont besoin de se défouler.

**Sortir avec un bébé :** Il est bon de promener le bébé chaque jour ½ heure voire plus, de préférence dans un espace vert et aéré. Sortir le bébé, c’est lui faire bénéficier d’air frais, du soleil et profiter du spectacle de la rue. Si la sortie est impossible, ne pas hésiter à ouvrir en grand la fenêtre, afin de permettre au soleil de rentrer et d’exposer la poussette avec le bébé bien habillé, à l’air et au soleil.

**A l’âge des premiers pas et de la poussette :** Les enfants qui commence à marcher apprécient de pousser leur poussette, ils font ainsi de rapides progrès. L’avantage est qu’à la moindre fatigue, ils s’installent à l’intérieur et profitent du spectacle de la rue tout en se faisant bercer.

**A partir de 2 ans :** Bien couvert, bien chaussé, même s’il fait froid ou qu’il neige, l’enfant appréciera de sortir, se dépenser et trouver des camarades au jardin public en ville ou dans un endroit adapté à la campagne. Il est important que l’ADVF mette en place des éléments de sécurité : elle définit la zone de jeux de manière à la couvrir du regard, elle impose des recommandations (rester loin du bassin aux nénuphars, ne pas pousser, attendre son tour au toboggan, ne pas jouer dans un bac à sable non clôturé qui sert généralement de toilettes aux chiens).

1. L’ADVF intervient à des moments différents de la journée :

Il faut que l’ADVF possède une bonne connaissance de la famille pour pouvoir intervenir à n’importe quel moment de la journée tout en respectant les habitudes et les consignes des parents. C’est en pratiquant jour après jour que l’ADVF apprendra les règles de vie de la famille et bien souvent les enfants l’aideront dans sa tâche.

« Où est ta place à table ? Où est rangée ta serviette ? Prends-tu le bain avant ou après le repas ? Montre-moi comment fait ta maman pour ranger le linge ? As-tu le droit de regarder la télévision le soir ? »

1. En plus de la garde, des tâches ménagères peuvent être demandées :

L’ADVF, en plus de la garde d’un ou des enfants, va naturellement s’attacher à effectuer les tâches ménagères relatives aux activités de l’enfant. (Rangement de la chambre et réfection du lit, lavage d’un drap souillé, entretien du linge de l’enfant (lavage et repassage)).

Il vaut mieux que l’ADVF **sollicite rapidement le ou les enfants pour obtenir de l’aide.** Plus l’enfant est petit, plus cette activité sera considérée comme un jeu, à condition que l’enfant fasse à son rythme et avec l’ADVF dans un climat agréable. Bien sûr, il ne faut pas être pressé et il faut s’attendre à des accidents de temps en temps comme une assiette cassée, de l’eau renversée, etc., qui n’empêcheront pas que l’ADVF félicite et remercie chaleureusement pour l’aide apportée. Les bonnes habitudes seront ainsi prises et il arrivera un jour où l’aide sera vraiment efficace.

**ATTENTION :** certains employeurs demandent des tâches ménagères sans rapport avec les activités de l’enfant : repassage du linge de la famille, nettoyage des vitres, etc. L’ADVF doit préciser clairement que son travail auprès de l’enfant est prioritaire et que les tâches ménagères viendront après. Elles ne doivent pas dépasser 20 % du temps de travail pour un emploi de garde d’enfant à temps complet.